

### Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Chargés de Mission N° 1 et N°2** (rang chef de service) (**2 postes**) au niveau de la Direction Conciliation.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
<b>1-Chargé de Mission N°1</b>  <b>2-Chargé de Mission N°2</b>  <b>Direction Conciliation</b>	-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ;  Ou  -Cadre de formation, Bac+3 minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution ; -Connaissance de la réglementation régissant la sécurité sociale ; -Capacité à assurer le traitement et la gestion des demandes de conciliation et des réclamations insatisfaites ou non abouties issues des affiliés, assurés et TNS ; -Capacité à assurer l'interface avec les autres intervenants dans la prise en charge des dossiers conciliation ; -Capacité rédactionnelle ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **07 NOV 2022**, et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



**Hassan BOUBRIK**  
**Directeur Général**

